



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 21 décembre 2012

Communiqué de presse

LE PREFET APPELLE A LA RESPONSABILITE LE COMITE DES SANS PAPIERS



Malgré les propositions qu'il a faites le mercredi 19 décembre à une délégation du comité des sans papiers et à la Ligue des droits de l'Homme, le préfet constate que le comité des sans papiers 59 a poursuivi son action dans les services des urgences du Centre hospitalier de Lille (CHRU) et de l'hôpital Saint Vincent de Paul.

Cette action contribue à provoquer des dysfonctionnements au sein de ces services dans une période où ils sont particulièrement sollicités.

Le préfet en appelle à la responsabilité de tous, comme il l'a déjà fait lors de sa réunion du 19 décembre :

- les personnes qui soutiennent ce mouvement ont la responsabilité de présenter complètement et fidèlement les propositions qui ont été faites en application de la circulaire du 28 novembre du ministre de l'Intérieur relative à l'admission exceptionnelle au séjour.
- les personnes se déclarant en grève de la faim doivent désormais se réalimenter en attendant que leur dossier puisse être examiné, le cas échéant, dans les conditions fixées par le communiqué de presse du 19 décembre.

Le service des étrangers de la préfecture a mis en œuvre sans attendre les décisions prises par le préfet le 19 décembre.

En complément du communiqué du 19 décembre, le préfet apporte les éléments de précision suivants sur le calendrier de mise en œuvre :

- l'identité des 9 personnes qui devraient être régularisées sera communiquée, dès le début de la semaine prochaine, à la Ligue des droits de l'Homme pour que ces personnes puissent se présenter à la préfecture afin de faire examiner leur situation et, si rien ne s'y oppose, obtenir un récépissé leur permettant d'être en séjour régulier sur le territoire national. Ce récépissé leur sera délivré dans les jours qui suivent le dépôt du dossier. En attendant, ces personnes ne seront pas éloignables par les services de police.
- quant aux autres personnes, la préfecture demande à ce qu'elles se présentent au service des étrangers de la préfecture situé au 12, rue Jean sans Peur à Lille (horaire d'ouverture de 9h à 16h), en particulier celles qui justifient d'une présence de plus de 3 ans sur le sol national (ce qui constitue le critère minimal nécessaire mais non suffisant fixé par la circulaire du 28 novembre). Leur dossier sera examiné avec la plus grande diligence dès janvier.